

ENSEIGNEMENT

Sur la formation des enseignants, Belgique et Grand-Duché se marient

Les accords entre la Haute École Robert Schuman, l'Université du Luxembourg et celle de Liège ont été signés à Luxembourg en présence des souverains.

Interview :
Cynthia NEUPREZ

Laurence Denis, vous êtes directrice de la HERS. Pourquoi choisir aussi de collaborer avec l'Université du Luxembourg ?

Nous collaborons déjà de manière informelle, parce que c'est l'université la plus proche de nous. Par contre elle n'est pas sur le territoire de la Communauté française, donc on ne peut pas faire de co-diplomation par exemple. Mais nous accueillons à l'HERS, un certain nombre d'étudiants grand-ducaux. Ils représentent 40 % des étudiants de la section enseignante.

Quels avantages ont les étudiants luxembourgeois à venir étudier à l'HERS ?

L'université de Luxembourg a mis en place un concours d'entrée. Ils trient et n'accueillent qu'une certaine quantité d'étudiants par an dans le département pédagogique. C'est un choix qu'ils ont fait de ne pas former d'avantage. Ceux qui ne sont pas retenus au concours ont la possibilité d'aller suivre leur cursus ailleurs. Et une fois diplômés, ils rentrent au Grand-Duché et ils obtiennent l'équivalence pour pouvoir enseigner.

C'est un manque à gagner de former des étudiants qui ne restent pas en Belgique ?

Le salaire est 3 à 4 fois meilleur au Grand-Duché. Ce sont des Luxembourgeois donc ils retournent dans leur pays. L'idée de l'HERS, ce n'est pas d'attirer des étudiants luxembourgeois en Belgique, c'est de participer à leur formation. Pour la Communauté française, c'est un manque à gagner parce qu'il

ya une pénurie. Mais nous, nous n'avons pas d'avantage à les garder en Fédération.

Quel intérêt pour l'Université du Luxembourg dans cette collaboration ?

C'est une manière pour eux de pouvoir intervenir dans les formations. Il y a déjà des échanges d'enseignants, des séminaires... Parfois on réunit nos étudiants. Mais c'était jusque-là informel. Notre accord officialise nos relations. Quand la réforme sera en place (à la rentrée 2021), les enseignants luxembourgeois pourront intervenir dans la formation.

Comment ?

Le Grand-Duché est un public qui accueille une multitude de nationalités. Ils sont très forts dans le domaine de la diversité culturelle. Ils vont pouvoir intervenir pour apporter leur expertise. Par exemple, des méthodes d'approches qui touchent d'avantage ce public multiculturel.

Et qu'est-ce que la HERS a à offrir ?

Ils se rendent compte que leurs étudiants ont des difficultés dans la maîtrise de la langue française. Le fait qu'on intervienne sur les formations de leurs enseignants, c'est une garantie en termes de qualité d'expression de la langue française.

Des Belges pourraient plus facilement aller étudier l'enseignement au Luxembourg ?

Non, ils n'auront pas d'avantage à le faire. Pour devenir enseignant, c'est un bachelier en quatre ans au Luxembourg. En Belgique ça va devenir un master en qua-

tre ans. Donc, à temps d'études égale, les Belges n'ont pas d'intérêt à aller chercher un bachelier au Luxembourg.

Pas même la force dans l'apprentissage des langues ?

Si, mais ils vont devoir faire quatre ans pour avoir un bachelier. Je ne pense pas qu'ils le feront. L'accès est très limité. Ils ne seraient pas avantagés par l'accord entre nos deux écoles. Ils devraient aussi passer le concours.

Et vous, vous allez accueillir plus de luxembourgeois ?

On en accueille déjà beaucoup. Potentiellement, on en accueillera autant. Plus, je ne sais pas. Une chose dont je suis sûre, c'est que l'université du Luxembourg ne veut pas former plus d'enseignants qu'elle ne forme. Donc les gens qui souhaitent devenir enseignants au Grand-Duché, et qui ne sont pas accueillis à l'Université, continueront à se retrouver chez nous.

Donc la collaboration avec l'Université du Luxembourg n'est basée que sur l'échange de connaissances entre professeurs et institutions ?

Oui, on va échanger nos expertises au niveau de l'ensei-



Les trois recteurs qui ont signé l'accord à la Chambre de commerce de Luxembourg.

gnement. On va aussi pouvoir mener ensemble des recherches dans le domaine de l'éducation. Comme sur le multilinguisme et la diversité. Dans la nouvelle réforme, tous les départements pédagogiques vont devoir instituer un centre de recherche dédié au pédagogique.

L'enseignement reste souvent un second choix pour les étudiants, vous pensez que ça va changer ?

C'est vrai qu'on a beaucoup d'étudiants qui ont pris ces études en second choix. Mais l'évolution des études de 3 à 4 ans, va faire que ce n'en sera plus un. Le défi sera plus grand. Donc je pense que ça

va réduire le phénomène.

On parle de nivellement par le bas de la formation à l'enseignement. Vrai ou faux ?

Du temps des Romains, on disait déjà que le niveau baissait. Je n'ai pas l'impression. Mais je pense qu'on apprend d'autres choses aux élèves. Continuer à les former à retenir des masses de connaissances, avec l'évolution de la connaissance au jour le jour, je ne suis pas sûre que c'est la bonne voie. Par contre former les élèves (primaires et secondaires) à l'acquisition de schémas mentaux qui leur permet de s'adapter à un environnement qui change, ça, c'est plus intéressant. ■

Hautes écoles et universités associées

La réforme de la formation initiale des enseignants (FIE) va faire passer les études de 3 à 4 ans, à partir de la rentrée 2021. D'un bachelier, la formation va devenir un master, obligeant les hautes écoles à s'associer avec une université. Le département pédagogique de la HERS (Virton) a choisi de codiplômer ses formations avec l'université de Liège et de coorganiser avec l'Université du Luxembourg.

Jusqu'ici, les hautes écoles formaient les instituteurs préscolaires, les instituteurs

primaires et les agrégés de l'enseignement secondaire inférieur (1^{er} à 3^e secondaire). L'université, elle, formait les enseignants du degré supérieur (4^e à la 6^e secondaire).

La réforme de la formation initiale des enseignants (FIE), révolutionne le système. On va parler de « master en enseignement ». Il y aura une section 1, 2, 3, et 4 (S1, S2, S3 et S4). Les enseignants devront être titulaires du titre de master en enseignement S1, S2, S3 et S4. La section I va former les en-

seignants du début de la scolarité jusque-là deuxième primaire actuelle. La section II, de la 3^e maternelle jusqu'à la sixième primaire actuelle. La section III, de la 5^e primaire jusqu'à la troisième année du secondaire. La section IV, de la troisième secondaire jusqu'à la 6^e secondaire.

En tant qu'institution référente, la HERS dispensera les S1, S2 et S3 du master en enseignement. De la même manière, l'ULiège en tant que référente dispensera les cours de la section IV. ■ C.N.